

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 03 février 2014 - Compte-rendu sommaire

Le trois février 2014, à 19 heures 00, le conseil municipal de la commune de PANOSSAS, légalement convoqué le 27 janvier 2014, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Pierre PERROT, Maire.

**PRESENTS** : PERROT Pierre – LIATARD Pierre - MICHUT Louis - - CHIPON Monique - MOUNIER-POULAT Jérôme - Véronique LINO - MONICHON Marcel - DURAND Annie - BORDEL Yves

**ABSENT EXCUSE** : CANDY Christophe

**SECRETAIRE DE SEANCE** : P. LIATARD

### **D.2014.001 DEMANDES DE SUBVENTIONS ACTIONS 2014 ENS MARSA**

Le site de l'Etang et des pelouses sèches de Marsa est classé Espace Naturel Sensible local (SL012) par le Conseil général de l'Isère par délibération en date du 27 mai 2005 et par la Commune de Panossas par délibération du Conseil Municipal du 20 octobre 2005. Le deuxième plan de gestion 2012-2017 a été mis en place.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu les délibérations du Conseil général de l'Isère relatives au Schéma directeur des Espaces Naturels Sensibles Isérois en date du 7 février 2003 et du 23 mars 2006

Considérant le plan de travail synthétisant les opérations à mettre en place, le calendrier des travaux et le budget prévisionnel.

Considérant l'approbation du 2<sup>ème</sup> plan de gestion ainsi établi

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Demande le soutien financier du Conseil Général au titre des actions inscrites pour 2013 et 2014
- Charge Monsieur le Maire de lancer les consultations auprès des entreprises spécialisées en vue de la réalisation des travaux conformément aux actions prévues
- Donne tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération

### **D.2014.002 RENOUELEMENT DU PARC COPIEURS et IMPRIMANTES**

Le contrat de maintenance est terminé pour le copieur de l'école, et le copieur de la Mairie ne sera plus compatible dans le cadre notamment de la dématérialisation des échanges avec la Trésorerie (PVS2) (gestion des formats PDF OCR et Open XML)

Il avait été convenu de lancer une consultation pour le renouvellement de l'ensemble du parc, y compris les imprimantes multifonctions, afin d'uniformiser et réduire les coûts.

Il s'avère d'après les premières approches que cette solution ne sera pas avantageuse.

Un cahier des charges sera donc de nouveau établi pour pouvoir lancer une nouvelle consultation.

### **D.2014.003 MODIFICATION STATUTAIRE COMPETENCES C.C.I.C.**

**Délibération** : Décision de la commune de PANOSSAS sur les modifications statutaires de la communauté de communes de l'Isle Crémieu de la définition de l'intérêt communautaire pour l'exercice des compétences suivantes : prise de compétence partielle tourisme, modification de la rédaction statutaire liée à la compétence optionnelle « action sociale », prise de compétence optionnelle « gestion et réalisation d'opérations de sauvegarde, de valorisation et d'entretien des cours d'eau, hors Rhône, sur le territoire communautaire », prise de compétence facultative « réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du CGCT »

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que le conseil de communauté a, lors de sa séance en date du 28 novembre 2013, modifié ses statuts pour l'exercice de plusieurs compétences. Les élus ont été destinataires du projet détaillé de la délibération proposée.

Conformément à l'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal dispose de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI pour se positionner sur les transferts proposés. Cette notification a été opérée par courrier en date du 5 décembre 2013. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte l'ensemble des propositions.

## **INFORMATIONS SITUATION DOSSIER RYTHMES SCOLAIRES**

Annie DURAND présente le travail qu'elle a réalisé concernant l'organisation des rythmes scolaires qui ont pour objectif de réduire la journée d'enseignement pour le respect du rythme naturel et d'apprentissage des enfants. Elle rappelle les obligations qui découlent de la loi, notamment l'organisation de la semaine sur 4 jours ½ avec un maximum d'enseignement de 5h30 sur une journée ou 3h30 sur une demi-journée. La pause méridienne ne doit pas être inférieure à 1h30. Les communes doivent en conséquence mettre en place des activités culturelles, artistiques ou sportives dans le cadre des contraintes ci-dessus.

La commune a étudié différents scénarios pour l'organisation des horaires. La solution qui a été retenue par les parents délégués et les enseignants est, pour rappel, la suivante :

Lundi jeudi et vendredi : mise en place des TAP (TAP : temps d'activités périscolaires) de 15 h 25 à 16 h 25, suivi du service garderie

Mardi : APC (soutien) ou garderie

Pour les enfants qui ne souhaiteraient pas assister aux activités proposées, la sortie de l'école sera donc à 15 h 25.

La problématique de Panossas doit prendre en compte les impératifs liés au regroupement pédagogique, au transport scolaire, aux possibilités d'utilisations des locaux pour mettre en place les activités, l'âge des enfants, leur sécurité, l'entretien des locaux,...

Après de nombreuses recherches, Annie DURAND propose de faire appel à un professeur de dessin (projet fresque), d'arts plastiques (recyclage sur le thème urbain), de théâtre, de yoga et de sophrologie et danse.

L'organisation aura lieu par session de 3 mois.

Il est envisagé de conclure des contrats sur l'année, avec élaboration d'un programme, et organisation d'une exposition à la fin de l'année scolaire.

Annie DURAND rappelle que le dossier est prêt, mais propose de laisser la possibilité de décision au prochain conseil municipal qui aura ainsi la faculté de modifier ces propositions s'il le souhaite.

D'autre part, il conviendra de revoir la participation de l'école de Veyssilieu au titre du regroupement pédagogique, car l'école le mercredi matin imposera la présence d'au moins un agent communal, en supplément de sa présence lors des temps d'activités.

Enfin, il faudrait faire le point avec la commune de Veyssilieu afin d'être informé de ce qui sera mis en place pour les classes de CE2 à CM2, et relancer à nouveau le Conseil Général pour avoir confirmation des horaires de car.

## **D.2014.004 LOGEMENT DE FONCTION**

Pierre PERROT rappelle qu'il avait été évoqué lors d'une précédente réunion la possibilité de conclure un bail avec Madame BERTHAUD, Directrice de l'école, suite à son changement de catégorie professionnelle (désormais professeur des écoles). Ce fait entrainera en contrepartie la suppression de l'indemnité de logement qui était versée par l'Etat aux communes. Une proposition de loyer avait été faite à Madame BERTHAUD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise le Maire à signer un bail de location avec Madame BERTHAUD à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014
- demande que le bail soit établi avec l'aide d'un notaire afin de faire apparaître des clauses restrictives liées à la présence de l'école (fermeture du portail, cour libre de tout véhicule,...)
- fixe le montant initial du loyer à 450 euros hors charges
- donne tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération

## POINT SUR LES TRAVAUX

### ACMO

Une réunion devait avoir lieu dans l'après-midi, mais elle a été annulée par le prestataire. Il est convenu de fixer une nouvelle réunion, et de lui faire part à nouveau du mécontentement général des élus suite à plusieurs défaillances.

**Rénovation de l'église :** Pierre PERROT signale que le Conseil Général souhaiterait que les travaux démarrent en 2014 afin de pouvoir conserver l'enveloppe générale sans pénalité sur le territoire du Haut Rhône Dauphinois. La subvention ne serait par contre versée qu'en 2015, puisque le dossier n'est inscrit qu'en tranche indicative.

Le conseil municipal demande des renseignements complémentaires.

### POINT POLLUTION NITRATES

Pierre LIATARD expose la situation concernant la hausse brutale du taux de nitrates dans l'eau potable. Annie DURAND et Pierre LIATARD se sont chargés de la distribution de l'eau auprès des personnes dites « fragiles » (isolées, âgées...). Pierre LIATARD s'est également occupé de communiquer auprès de la population, et de tenir les permanences de distribution d'eau lors des premiers jours d'alerte.

Il précise que les points de pollution incriminés ont été cernés, et différentes hypothèses émises. Différentes solutions sont à l'étude. Le taux de nitrates a amorcé une descente, qui devrait être confirmée dans les prochains jours. Ce dossier est supervisé en collaboration notamment avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS). D'autres réunions et prélèvements auront lieu dans les prochains jours. Dans cette attente, il est rappelé que les nitrates ne sont pas toxiques, d'autant que cet événement ne devrait pas perdurer. Cependant, par principe de précaution, il convient de continuer d'appliquer les consignes (pas d'eau du robinet pour la boisson). Des prochaines informations seront communiquées au fur et à mesure de l'évolution de la situation, sous la responsabilité de l'ARS.

### RECOURS FL PROMOTION

Pierre PERROT fait un point sur les procédures en cours.

### SITUATION COMITE DES FETES

La procédure lancée auprès du Tribunal est suspendue dans l'attente de la tenue de l'Assemblée Générale qui aura lieu le 05 février 2014.

### QUESTIONS DIVERSES

**Nids de poules :** de nombreux trous se sont formés sur la voirie « centre village ». Pierre LIATARD signale qu'une opération « rebouchage » aura lieu lorsque les conditions climatiques seront meilleures, sinon, c'est inefficace.

**Installation des radars pédagogiques :** Jérôme MOUNIER-POULAT rappelle son désaccord quant aux lieux d'installations notamment côté sud. Il est répondu que l'emplacement a été réalisé par rapport au contexte géographique et réglementaire.

**Site internet :** Jérôme MOUNIER-POULAT trouve dommage que le site internet n'est pas suffisamment exploité. Pierre LIATARD rappelle qu'il avait été demandé des élus volontaires pour la gestion de ce site.

**Écoulement eaux pluviales :** Yves BORDEL demande qu'il soit fait quelque chose rapidement concernant l'écoulement des eaux de la nouvelle construction sur le secteur d'Antouillet, laquelle rejette une grosse quantité d'eau sur la voirie qui pourrait alors se dégrader rapidement. Il est rappelé que le contexte géographique de Panossas ne facilite pas les désagréments causés par l'écoulement des eaux de pluie.

*Pour info, date prévisionnelle prochaine réunion de conseil :*

Mardi 18 mars 2014 à 19 h 00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.